

Séance du Conseil Municipal
du vendredi 18 septembre 2026 à 19h30 – Convocation du 11 septembre 2026

Etaient présents : Chantal COLIN KIEN (arrivée à 20h), Amandine SAENGER, Martine HOHLER, Anne-Laure MUNSCH, Elisabeth DUBOIS, Laurent CHOBRIAT, Yves DUBS, Christophe MUNCK, Gilles SARY.

Absents : Daniela DUSSARDIER, absente excusée, procuration donnée à Yves DUBS
Joseph BRODBECK, absent excusé, aucune procuration donnée.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nommé à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, rédacteur territorial, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Demande d'ajout d'un point à l'ordre de jour de M. le Maire

3.3 Don aux communes sinistrées

M. le Maire donne des explications et demande aux élus de délibérer pour l'ajout du point présenté.

Vote : l'ajout du point est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR :

1. AMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du compte rendu du 3 juillet 2026

1.2 Entretien des trottoirs et végétation urbaine

2. SALLE COMMUNALE LE THALBACH

3. FINANCES

3.1. Point financier Licence IV

3.2. Convention de mandat de facture – Office National des Forêts

4. URBANISME

4.1. Dossiers déposés – Juillet à septembre

4.2. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

5. DIVERS

5.1. Grand Anniversaire - Octobre

1. AMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du compte rendu du 3 juillet 2026

Le Conseil Municipal approuve, avec 10 voix pour dont 1 procuration, le compte-rendu du 3 juillet 2026.

1.2 Entretien des trottoirs et végétation urbaine

Les membres du conseil municipal ont été destinataires du projet d'arrêté du maire pour l'entretien des trottoirs et végétation urbaine.

Arrivée de Mme Chantal COLIN KIEN, conseillère municipale.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide la mise en place de l'arrêté pour l'entretien des trottoirs et végétation urbaine avec 8 voix pour dont 1 procuration et 2 abstentions.
Une copie de l'arrêté sera annexée à la présente délibération.

2. SALLE COMMUNALE LE THALBACH

M. le Maire présente un diaporama récapitulatif des tarifs appliqués et conditions de location dans les principales salles voisines.

Une moyenne des locations annuelles est donnée à titre indicatif ainsi que le nombre de locations et type de locations au 18 septembre 2026.

A la vue des différents éléments présentés, une réflexion collective est demandée pour la révision des tarifs de location. L'ensemble des membres du Conseil Municipal échange sur ce sujet.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les tarifs de location tels que :

Révision des tarifs :

Résidents de Hausgauen et Associations de Hausgauen-Hundsbach	Résidents de Hausgauen et Associations de Hausgauen-Hundsbach	Personnes et associations extérieures
Petite salle	100 €	400 €
Grande et petite salle	200 €	900 €
Forfait journalier hors week-end et jours fériés - Particuliers	100 €	
Forfait journalier hors week-end et jours fériés – Sociétés et assimilées	850 €	
Forfait Théâtre/Spectacles (Représentations et répétitions)	1 500 €	
Forfait ménage (hors cuisine/vaisselle) <i>A indiquer lors de la réservation si souhaité</i>	200 €	

Particularités :

- Taux horaire pour les externes : **15 € / heure**
- Une gratuité est accordée à chaque Association de Hausgauen-Hundsbach, pour une manifestation annuelle.
- Lors d'un enterrement d'un habitant de Hausgauen ou de Hundsbach, la famille bénéficie de la gratuité de la salle pour le verre de l'amitié (sans repas) à leur charge le nettoyage.
- CAUTION Location de la salle : 1 000 €
- Vaisselle cassée ou manquante : 8 € / pièce
- Les poubelles ne sont pas gérées par la Commune, à évacuer par le loueur de la salle. Caution de 150 € (par chèque), encaissé en cas de non-enlèvement

L'environnement extérieur de la salle ainsi que le parking devront être rendus propre et sans déchets suite à la manifestation.

- Remise des clefs : Le jeudi après-midi à la Mairie entre 15h00 et 18h30
- Retour des clefs – Etat des lieux : Le lundi après-midi sur place, horaire à convenir

3. FINANCES

3.1. Point financier Licence IV

Projection du point financier, explications apportées autour du document.

3.2. Convention de mandat de facture – Office National des Forêts

Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de Hausgauen est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 10 voix pour dont 1 procuration :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération sera transmise à l'ONF

3.3. Don aux communes sinistrées

Objet : Solidarité financière en faveur des communes sinistrées par les incendies historiques

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-1,

CONSIDÉRANT les incendies multiples et d'une intensité exceptionnelle qui ont touché le territoire national durant l'été 2026, ravageant des milliers d'hectares de forêts, détruisant des infrastructures et plongeant de nombreuses communes dans une tragédie humaine, environnementale, matérielle et économique majeure ;

CONSIDÉRANT l'appel à la mobilisation générale et à la solidarité nationale lancé par l'Association des Maires de France (AMF) afin d'apporter un soutien financier d'urgence ainsi qu'un accompagnement dans la durée aux populations et aux communes sinistrées ;

CONSIDÉRANT que la commune de Hausgauen souhaite s'associer activement à cet élan de solidarité nationale pour aider les collectivités territoriales touchées à faire face aux dépenses d'urgence et de reconstruction ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 150.00 € (Cent cinquante euros) correspondant au bénéfice des soirées organisées par la commune les 18 et 19 juillet dernier, en faveur des communes sinistrées par les incendies.

DÉCIDE que ce don sera versé à :

L'Association des Maires de France (AMF) au titre de son "Fonds de soutien aux communes sinistrées".

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026, à l'article 65748 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à accomplir toutes les démarches administratives et comptables y afférentes.

4. URBANISME

4.1. Dossiers déposés – Juillet à septembre

Projection du récapitulatif des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposés de juillet à septembre 2026, il y a eu 4 dépôts de déclaration préalable de travaux.

4.2. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Aucune demande n'a été déposée de juillet à septembre 2026.

5. DIVERS

5.1. Grand Anniversaire - Octobre

- Grand anniversaire à venir le 31/10/2026
- Idées de cadeaux
- Budget alloué

5.2. Points M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint commence par remercier les membres du Conseil Municipal pour leur implication et leur intervention lors de l'arrosage des plantations du village.

Il précise que les bacs seront totalement vidés cet hiver, pour les nettoyer et mettre un nouveau compost, cette action sera réalisée lors d'une journée de travail dont la date sera définie ultérieurement.

Il sera également à l'étude pour les prochaines plantations de changer de sortes de plantes, de privilégier des végétaux consommant moins d'eau.

M. Yves DUBS poursuit avec la présentation des devis d'élagage des platanes, sujet évoqué lors de la précédente séance. Il est convenu d'attendre la commission des Ressources Financières le 16 octobre 2026 avant de valider l'intervention.

5.3. Points Mme Anne-Laure MUNSCH, 2^{ème} adjointe

Mme Anne-Laure MUNSCH, 2^{ème} adjointe présente le dispositif ICOPE :

ICOPE arrive dans votre commune !

« Vieillir est obligatoire, bien vieillir se prépare ! »

Vous avez **60 ans ou plus** ? Si on testait votre **forme**, simplement et sans contrainte ?

Le programme **ICOPE** vous propose un test gratuit, rapide et accessible à tous pour évaluer 6 fonctions essentielles : mémoire, mobilité, nutrition, vue, audition et moral.

Pourquoi faire le test ?

Parce que de petits changements peuvent passer inaperçu et qu'agir tôt permet de rester autonome plus longtemps.

ICOPE c'est :

- ✓ Détecter rapidement d'éventuelles fragilités
- ✓ Être rassuré sur votre état de santé
- ✓ Bénéficier d'un accompagnement si besoin

DEROULEMENT :

L'ICOPE transmet à la commune un support de communication (affiche) comprenant les modalités et informations suivantes :

- Les modalités pratiques : lieu, horaires, durée du dépistage
- Les mentions spécifiques : dépistage sur inscription, gratuité
- Les coordonnées pour prise de rendez-vous : numéro de téléphone et adresse mail
- L'IDE ICOPE a la charge de la gestion des rendez-vous

La commune assure la diffusion du support de communication (affichage, réseaux, bulletin municipal, etc.) dans l'objectif d'informer et de mobiliser les habitants.

La commune met à disposition :

- Une salle adaptée (zone de confidentialité)
- Une chaise sans accoudoirs (nécessaire pour la réalisation des tests)

L'ICOPE :

- Accueille les participants
- Réalise les dépistages

Après la journée de dépistage : L'IDE ICOPE transmet un retour anonyme à la commune comprenant :

- Le nombre de dépistages réalisés
- Le nombre de fragilités détectées
- Les observations éventuelles

Modalités complémentaires

- L'IDE ICOPE intervient sans facturation
- La commune met à disposition les moyens nécessaires sans frais
- Répartition des missions
- Création des supports de communication
- Gestion des prises de rendez-vous
- Réalisation des dépistages
- Rédaction du compte rendu de la journée
- Diffusion de la communication
- Mise à disposition d'une salle adaptée
- Fourniture du matériel nécessaire (chaise sans accoudoirs)
- Possibilité d'organiser une journée de dépistage tous les 6 mois
- Engagement réciproque : IDE ICOPE et la Commune

L'ensemble des membres du Conseil Municipal sont favorables à ce dispositif, en conséquence, Mme Anne-Laure MUNSCH va poursuivre la mise en place de l'action ICOPE.

Halloween 2026

La soirée dédiée aux enfants et à la récolte des bonbons est prévue le samedi 31 octobre 2026. Pour les modalités organisationnelles : itinéraire de marche, gouter, participants/encadrants, jeux, animations, elles seront définies en commission Vie locale et Animations le 25 septembre prochain.

SPA – Campagne de capture

Pour donner suite à plusieurs signalements, une campagne de capture des chats harets est prévue à partir du 24 septembre 2026 pour une durée de 15 jours, l'action est portée sur les rues des Abeilles et Bellevue.

Mme Anne-Laure MUNSCH précise que cette capture a pour but de mettre en place une identification des individus et de les stériliser. Ils sont remis dans la zone de capture après intervention. Cette action permet de réguler la population de chats sur le ban communal. Les animaux capturés obtiennent le statut de « chat libre » qui est un chat errant stérilisé et identifié qui bénéficie d'un statut légal sous la responsabilité d'une commune ou d'une association.

Chapelle Saint Brice

Après sollicitation du vice-chancelier de l'archevêché de Strasbourg, la commune peut demander une participation aux frais d'entretien, de nettoyage de la chapelle. Une facturation sous forme de location n'est pas possible.

Il conviendra de mettre en place une régie spécifique pour la chapelle, incluant les modes de règlement par carte bancaire par exemple. Les démarches de mise en place seront réalisées auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

5.4. Points M. Gilles SARY, Conseiller Municipal

Chemin pour tous : Texte communal à réaliser

Rappel du projet :

Le projet du « chemin pour tous » de ACS vise à relier Berentzwiller à Altkirch (Saint-Morand) sur un itinéraire cyclable et pédestre de 17 km traversant 13 villages de la vallée du Thalbach.

Les communes traversées par le tracé principal :

- Berentzwiller (départ)
- Jettingen
- Franken
- Hundsbach
- **Hausgauen**
- Schwoben
- Tagsdorf
- Emlingen
- Wittersdorf
- Altkirch (Saint-Morand, arrivée)

M. Gilles SARY, Conseiller Municipal, a déjà réfléchi et entrepris de réunir des informations et des photos sur les thèmes pour la base de données communales comme demandé par l'Association Culture et Solidarité.

Il a transmis une pièce jointe recapitulant les idées de 5 thèmes (**les calvaires du village, les plus vieilles maisons alsaciennes, la chapelle et le grand chêne, les anciens bistrots, et le bâtiment de stockage alimentaire**) bien **évidemment à valider et à retravailler avec nos anciens et documents historiques du village** et voir aussi pour les autorisations d'exploitations des photos des domaines privées.

L'idée de fournir le nom des rues du village en allemand (cf. archives) est également à l'étude.

Ce point sera vu en commission Vie locale et Animations le 25 septembre 2026 à 19h30.

Départ de Mme Amandine SAENGER, Conseillère municipale à 22h30.

5.5. Points M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller Municipal

M. Laurent CHORBIAT, Conseiller Municipal, se questionnait quant à la mise en place sur la commune du dispositif "Participation citoyenne". Il donne des précisions sur le dispositif :

« Extrait du site Service Public »

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Ce protocole donne la possibilité au maire et à la Gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique.

Cette action s'intègre dans la lutte contre la délinquance et notamment contre les vols, qui constitue une priorité pour les services de l'État. Mis en place dans les communes, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Il demande à inscrire ce point à l'ordre du prochain conseil et se charge de réunir les éléments nécessaires à sa mise en place.

Borne électrique

M. Laurent CHOBRIAT a également effectué des recherches pour la mise en place d'une borne électrique sur le ban communal. A la vue des premiers retours, la mise en place payante ne bénéficie d'aucune aide financière pour l'investissement en considérant la faible densité de la commune.

11 novembre

En tant que correspondant à la Défense, M. Laurent CHOBRIAT fera une quête au profil des « Bleuets de France » le dimanche 8 novembre 2026.

5.6. Points Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale

Mme Chantal COLIN KIEN demande le retour quant à la mise en place du cadenas au site de dépôt des déchets verts.

Cette nouvelle mesure fonctionne très bien, le retour est positif, les personnes qui l'utilisent respectent son utilisation. De plus, cette mesure permet une meilleure flexibilité de dépôt pour les usagers car il n'y a plus de contraintes journalières ni horaires.

Le Conseil Municipal remercie les habitants pour leur respect et leur emploi judicieux de ce nouveau système.

5.7. Points Mme Elisabeth DUBOIS, Conseillère Municipale

Mme Elisabeth DUBOIS, Conseillère Municipale, a fait des démarches auprès de Orange pour connaître les modalités d'enlèvement de la cabine téléphonique, qui n'est plus en service, à l'angle rue de Vallée – rue du Vignoble. Elle indique que la commune doit faire une demande d'enlèvement et y préciser l'emplacement géographique et le numéro d'équipement.

M. le Maire indique que le nécessaire sera fait auprès de Orange.

Cadeaux des Aînés

M. le Maire propose pour les cadeaux de fin d'année 2026 des Aînés du village, d'organiser un petit apéritif, permettant à ceux qui le souhaitent, de se réunir autour d'un verre et de recevoir leur cadeau. Pour les aînés ne pouvant s'y joindre recevront leur cadeau à domicile, lors de la distribution des élus. Ce point sera à l'ordre du jour à la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23 h 00**

PROCHAINES REUNIONS :

Commission Budget :	16 octobre 2026	à	19h30
Conseil Municipal :	23 octobre 2026	à	19h30
Commission Vie locale et Animation :	25 septembre 2026	à	19h30
Commission Patrimoine rural :	6 novembre 2026	à	19h30